

**Les institutions collectives et communes** en plein essor **Espérance de vie** Un indice de la santé en baisse

**Vraiment?** Ou pourquoi la Calzone est la spécialité de la maison dans les caisses de pensions.

**News** Informations et actualités



**Kaspar Hohler**  
Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

## Printemps mouillé

On est loin du printemps de rêve. La fameuse météo capricieuse du mois d'avril se prolonge jusqu'à une bonne partie du mois de mai, avec une joyeuse alternance de soleil, de nuages, de pluie et même de neige en altitude. Dans le même temps, on peut lire partout qu'il fait de plus en plus sec et chaud en Suisse à cause du changement climatique. Une contradiction?

Non. La météo peut être instable, cela ne change rien aux changements climatiques à long terme. Dans le 2<sup>e</sup> pilier, on observe le même phénomène: suite à la conférence annuelle de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS), on a pu lire des gros titres de journaux alarmistes sur la (supposée) crise des caisses de pensions. Fait est que quelques caisses de pensions présentaient un découvert fin 2022. Ce découvert a toutefois déjà pu être surmonté à maints endroits grâce au bon début de l'année de placement 2023. Par ailleurs, et nous revenons là au climat, le long terme est plus important dans la prévoyance professionnelle. Dans cette publication électronique, vous en saurez plus sur deux évolutions importantes dans le 2<sup>e</sup> pilier, à savoir: démographie et consolidation.

Le troisième point qui est évoqué est celui des taux d'intérêt, que nous avons déjà largement abordé au début de l'année. La hausse des taux a été douloureuse à court terme l'année dernière et a détérioré l'année de placement. Mais sur le long terme, il faut s'attendre à des rendements plus élevés. Il devrait faire plus chaud et plus sec non seulement en Suisse, mais également dans le 2<sup>e</sup> pilier.

# Les institutions collectives et communes en plein essor

Malgré le processus de consolidation en cours depuis des années dans le 2<sup>e</sup> pilier, le nombre d'institutions collectives et communes est resté stable. Pendant ce temps, leurs actifs sous gestion ont fortement augmenté. Compte tenu de l'importance croissante de ces institutions, le législateur et l'organe de surveillance leur accordent une attention accrue.

Depuis l'introduction de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) en 1985, le nombre d'institutions de prévoyance du 2<sup>e</sup> pilier n'a cessé de baisser. Si, au départ, on recensait environ 15 000 caisses de pensions, il n'en existe plus que 2935 en 2004 et 1389 fin 2021. Au cours des 17 dernières années, leur nombre a baissé d'environ 4 % par an. La consolidation sur les dernières années diffère fortement selon la forme d'administration. Alors que, depuis 2004, le nombre d'institutions de prévoyance d'un seul employeur (-70 %) ainsi que celui de plusieurs employeurs (-42 %) s'est fortement réduit, le nombre des institutions collectives et communes est resté stable.

## Institutions collectives et communes: parts croissantes de la fortune, nombre croissant d'assurés

Dans le même temps, les actifs des institutions collectives et communes ont augmenté plus fortement, d'une part grâce à la croissance naturelle observée dans la prévoyance professionnelle, d'autre part grâce aux fonds des caisses de pensions qui se sont affiliées aux institutions collectives et communes (première illustration). En termes de total du bilan, environ la moitié des actifs sous gestion étaient détenus par des institu-

tions collectives et communes. Huit ans auparavant, cela ne concernait que 20 % des actifs. Depuis 2014, la croissance de la fortune dans le 2<sup>e</sup> pilier correspond quasiment exclusivement à celle des institutions collectives et communes. L'augmentation des actifs des institutions collectives et communes se reflète aussi dans la répartition des assurés actifs et des bénéficiaires de rente. Sur les quelque 4.5 millions d'assurés actifs actuellement, 73 % appartiennent à une institution collective et commune. En 2004, ce taux n'était encore que d'environ 53 % (sur un total de 3.2 millions d'assurés actifs). L'évolution des bénéficiaires de rente est similaire: en 2021, 57 % d'entre eux ont reçu une rente provenant d'une institution collective et commune. En 2004, ils n'étaient que 25 %.

## Le processus de consolidation devrait se poursuivre

Ce processus de consolidation qui perdure s'explique principalement par le fait d'une réglementation croissante qui est plus difficile à gérer pour les petites caisses de pensions que pour les grosses. Par ailleurs, la recherche de représentants des employeurs adéquats au sein du conseil de fondation est souvent difficile, notamment au vu des responsabilités et des risques possibles qui en découlent.



**Livio Fischbach**

CFA, responsable Conseil en stratégie pour les caisses de pensions, Credit Suisse



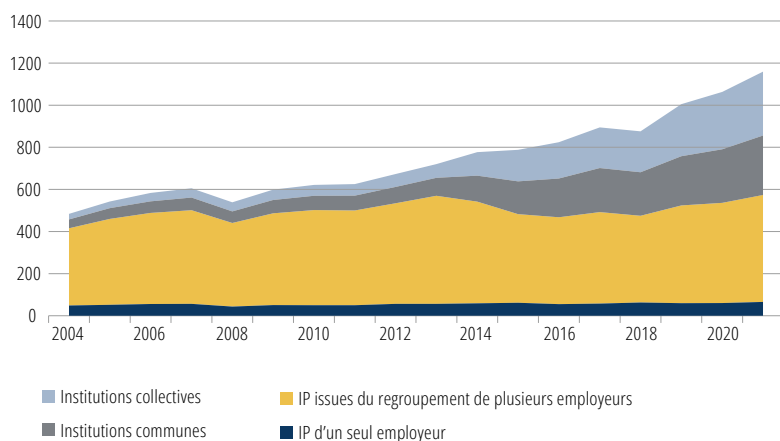
**Jan Schüpbach**

Dr sc. ETH, Senior Economist, Credit Suisse

## Parts croissantes de la fortune chez les institutions collectives et communes

Total du bilan (en milliards d'EUR, sans les actifs des contrats d'assurance, c.-à-d. sans les assurances complètes) selon la forme d'administration; dernier point de données: 31.12.2021

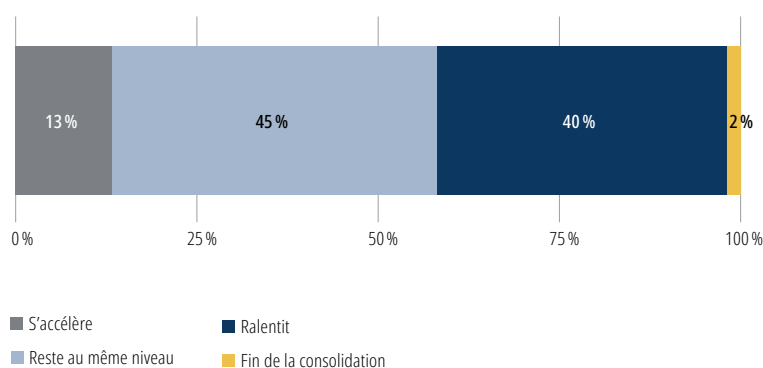
Source: Office fédéral de la statistique (statistique caisses de pensions), Credit Suisse



## La majorité considère que le processus de consolidation progresse au moins au même rythme

Part des réponses à la question: «Comment évaluez-vous l'évolution du processus de consolidation au cours des 3 à 5 prochaines années?», en %

Source: Enquête auprès des caisses de pensions Credit Suisse



### Enquête auprès des caisses de pensions de Credit Suisse

La septième édition de l'étude suisse sur les caisses de pensions publiée par le Credit Suisse se focalise sur les institutions collectives et communes. Elle repose sur une enquête effectuée auprès de plus de 100 institutions de prévoyance, analyse les raisons possibles de la croissance des institutions collectives et communes et se demande si la stratégie de placement similaire des institutions collectives et communes et des autres institutions de prévoyance est justifiée. L'étude, dont le titre est «Institutions collectives et communes: une responsabilité croissante», ainsi qu'une vidéo sur le sujet sont disponibles [en ligne](#).

Les exigences posées aux membres du conseil de fondation se sont aussi renforcées. Par exemple, les activités de placement se sont avérées compliquées ces dernières années en raison de la crise financière et de la dette, mais aussi à cause des taux d'intérêt bas. Les principales causes de la consolidation persistent et ne permettent donc pas d'espérer une fin prochaine de ce processus. Dans notre enquête auprès des caisses de pensions, 58 % des participants pensent que cette consolidation se poursuivra au même rythme, voire encore plus vite (deuxième illustration). 40 % s'attendent à une poursuite plus lente – seuls 2 % prévoient la fin de l'assainissement.

Parmi les institutions de prévoyance d'un employeur ayant répondu, 7 % envisagent une affiliation à une institution collective et commune ces trois prochaines années. 4 % réfléchissent à se transformer elles-mêmes en institution collective et commune. La consolidation progresse également parmi les institutions collectives et communes: 12 % des institutions collectives et communes ayant répondu examinent l'éventualité de reprendre une autre institution collective et commune dans les deux ou trois années à venir. 12 % également réfléchissent à une intégration dans une institution collective et commune.

La consolidation de ces dernières années suggère que les institutions collectives et communes (partiellement) autonomes peuvent très bien répondre aux besoins d'entreprises ou de caisses de pensions, en particulier de petite à moyenne taille. Les participants à notre enquête considèrent que l'allègement de la charge de travail des décideurs est le plus grand avantage des institutions collectives et communes, mais ils leur reconnaissent également un plus grand professionnalisme. En revanche, les caisses de pensions propres à l'entreprise marquent des points, notamment grâce au lien plus fort entre le conseil de fondation, l'employeur et l'institution de l'employeur, ainsi que grâce à la marge de manœuvre plus large dans la gestion des caisses de pensions. Les différentes formes d'administration possèdent des caractéristiques de différenciation claires.

L'intérêt de la plupart des institutions collectives et communes à se développer et à gagner de nouvelles affiliations contribue à mettre sur pied une offre de solutions de prévoyance attrayante et variée. Toutefois, dans cet environnement concurrentiel, il est également important d'accorder suffisamment d'attention au compromis entre croissance et stabilité. Le législateur a donc édicté en 2012 l'art. 46 OPP 2, selon lequel les améliorations des prestations ne peuvent être effectuées que lorsque les réserves de fluctuation de valeur ont été constituées à 75 %.

Selon nous, il faut accorder une attention aux deux scénarios suivants: si la phase de consolidation s'achève au profit des institutions collectives et communes et que la concurrence entre elles continue de s'intensifier, les risques de changement d'affiliation devraient s'accroître. De la même manière, des turbulences prolongées sur le marché peuvent s'avérer délicates car elles pourraient entraîner des découverts et accélérer les activités de changement dans les affiliations, et ce à un mauvais moment pour les institutions collectives et communes.

Compte tenu de leur importance croissante, les législateurs et les autorités de surveillance devraient accorder une plus grande attention aux exigences particulières des institutions de prévoyance en concurrence. Mais jusqu'à présent, les caisses de pensions suisses, dans leur ensemble, se sont avérées être résilientes et capables de s'adapter. Toutefois, quelques défis se sont présentés ces deux dernières décennies.

Espérance de vie

# Un indice de la santé en baisse

Indicateur de longévité des populations, l'espérance de vie à la naissance est aussi un indice de la santé de celles-ci. A ce titre, une baisse de l'espérance de vie peut refléter une augmentation des inégalités de santé ou de la vulnérabilité, ou une détérioration de l'accès aux soins.

Par opposition, un accroissement de cet indicateur traduit un progrès social.

Dans les pays industrialisés, l'espérance de vie à la naissance a augmenté régulièrement depuis 150 ans. Cependant, le début de la décennie 2020 a été marqué par des rythmes de progrès variés en fonction du pays: La majorité des pays industrialisés ont observé un recul de cet indicateur, en lien avec la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sanitaires et socioéconomiques.

## Inégalités entre groupes ethniques

Les Etats-Unis représentent un exemple intéressant: l'espérance de vie à la naissance y a chuté de 79 ans en 2019 à 76.1 ans en 2021, le Covid-19 expliquant les deux-tiers de ce recul. La progression des morts violentes et des empoisonnements aux opiacés ont contribué dans une moindre mesure à cette situation, qui s'accompagne de flagrantes inégalités selon le groupe ethnique ou socioéconomique: en 2021, la durée moyenne de vie variait de 65.2 ans pour les peuples autochtones à 83.5 ans pour les personnes d'origine asiatique. L'écart entre blancs (76.4 ans) et noirs (70.8 ans) est également significatif.

A l'opposé, des pays asiatiques tels la Chine et le Japon, ayant pratiqué une politique plus stricte en matière de contrôle pandémique, ont vu leur espérance de vie s'accroître durant la même période.

## Une stabilisation en Suisse

En Suisse, l'espérance de vie à la naissance stagne désormais. Selon l'OMS, en 2019, avec 81.8 ans, les Suisses de sexe masculin détenaient la longévité la plus élevée devant les Japonais (81.5 ans) et les Australiens (81.2 ans). Les Suissesses présentaient un classement légèrement moins favorable (85.6 ans selon l'OFS, derrière les Japonaises – 86.9 ans – et les Sud-Coréennes – 86.1 ans).

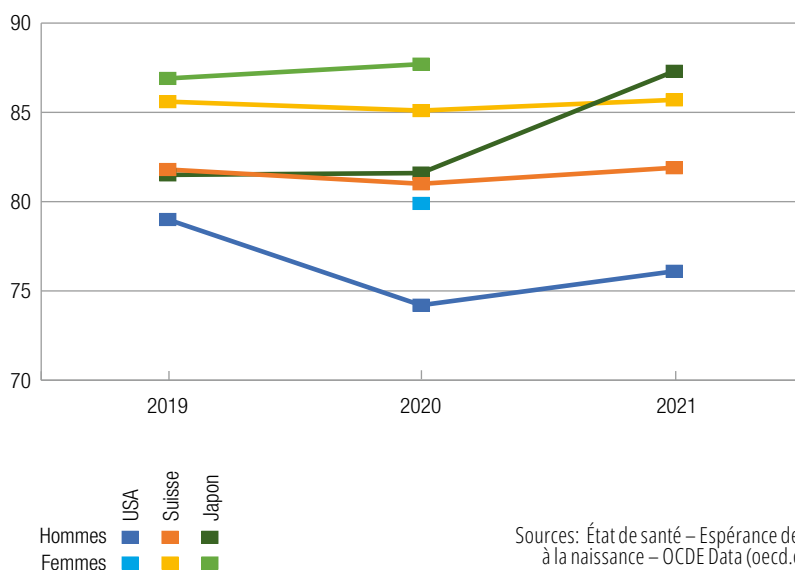
Après 2019, le nombre de décès a augmenté suite au Covid-19 et l'espérance de vie recula chez les hommes à 81 ans en 2020 puis 81.6 ans en 2021, et chez les femmes à 85.1 ans en 2020 puis 85.7 ans en 2021. Les premières estimations pour 2022 indiquent au mieux une stabilisation de cet indicateur.



**Philippe Wanner**

Professeur, Institut de démographie et socioéconomie, Université de Genève

## Espérance de vie à la naissance



Ainsi, après plus d'un siècle de progrès ininterrompus, on est arrivé à un tournant. De récentes études mettent en rapport cette situation avec les conséquences du Covid-19. Plus largement, les épisodes de canicule et la généralisation de comportements à risque peuvent aussi contribuer dans le futur à une stabilisation de cet indicateur. Le fait que la pandémie de Covid-19 ait fragilisé le système de santé et nécessité une priorisation des soins a aussi conduit à un nombre de décès plus élevé qu'attendu et contribué aux inégalités dans la durée de vie selon le groupe social.

### Un échec dans la lutte contre les inégalités devant la mort

D'ailleurs, si les sociétés occidentales ont observé au cours du 20<sup>e</sup> siècle et au début du 21<sup>e</sup> siècle des progrès importants en termes de lutte contre la mort, elles ont échoué à réduire les inégalités caractérisant les groupes sociaux et professionnels.

En Suisse, à l'âge de partir à la retraite, près de trois années de vie supplémentaires s'offrent aux universitaires, comparativement aux personnes présentant un faible niveau de qualification. Ces écarts sont aussi observés dans d'autres pays européens et interpellent sur la capacité des acteurs de la santé publique à lutter contre les inégalités de santé.

### Une évolution incertaine

L'évolution de la mortalité au cours des décennies à venir est une question importante, compte tenu des implications que l'espérance de vie présente pour la prévoyance vieillesse et les systèmes de santé.

Depuis cinquante ans, les démographes et spécialistes de la santé publique ont toujours sous-estimé les progrès de l'es-

pérance de vie. L'impact des progrès médicaux et des programmes préventifs est en effet difficile à anticiper et a été systématiquement sous-évalué. Les découvertes biomédicales des prochaines décennies joueront pour cette raison un rôle-clé sur l'évolution de cet indicateur.

Par ailleurs, l'émergence de certains facteurs de risque dans les pays industrialisés, tels que l'obésité, le diabète ou l'hypertension, liés aux comportements inadaptés, représente un nouveau défi pour la médecine. Les impacts de ces évolutions sur l'espérance de vie est difficile à anticiper.

### Projection et facteurs d'influence

Dans les prochaines années, de nouveaux progrès médicaux pourraient intervenir positivement sur l'espérance de vie. Cependant, les systèmes de santé sous tension permanente, dans un monde vieillissant qui observe une pénurie croissante de main-d'œuvre dans le domaine médical, pourrait impacter négativement la longévité des populations de l'ensemble des pays du monde.

Par ailleurs, des comportements inadaptés et la remise en question par une partie de la population de la médecine moderne pourraient aussi freiner l'accroissement de l'espérance de vie. Ces différents constats incitent à la prudence quant à des projections d'espérance de vie pour les prochaines décennies.

En conclusion, compte tenu de l'importance de cet indicateur, notamment pour la prévoyance vieillesse, il est essentiel de suivre attentivement l'évolution sur le court terme des facteurs d'influence, qu'ils soient sociétaux ou sanitaires, pour réduire la marge d'erreurs dans l'estimation future de l'espérance de vie.



**En Suisse, à l'âge de partir à la retraite, près de trois années de vie supplémentaires s'offrent aux universitaires, comparativement aux personnes présentant un faible niveau de qualification.**

# VRAIMENT?

Par Svenja Schmidt | Dr. oec. HSG

## Où pourquoi la Calzone est la spécialité de la maison dans les caisses de pensions.



La carte de ma pizzeria préférée déclare que certaines des pâtes proposées sont «faites maison». Dans mon esprit, je vois déjà la nonna italienne rondelette, bien campée sur ses jambes et avec son tablier à fleurs, former des cratères de farine et y ajouter avec amour de l'eau, du sel et des œufs, puis pétrir la pâte à la main avec dévouement et beaucoup de sensibilité. Pourtant, le «fait maison» ne signifie guère plus qu'une cuisine qui assemble des produits bruts et des ingrédients semi-finis partiellement préparés. Comme des pâtes en sachet accompagnées de sauce tomate toute prête et de mozzarella achetée en gros. Vraiment? Vraiment.

La pénurie de personnel qualifié dans les caisses de pensions est également pour ainsi dire «faite maison». Pour cela, on prend – au sens figuré – des cadres pour lesquels les appellations «produits bruts» ou «mozzarella» seraient tout à fait appropriées. On mélange le tout avec des formes de travail dont la date de péremption a expiré au plus tard depuis la pandémie («le télétravail n'est pas un problème chez nous»). Pour finir, on ajoute un produit (tout au plus semi-fini) appelé numérisation, qui consiste en un mélange compact d'impressions, de remplissage, de scannage, de copiage et d'archivage. En quelque sorte, on refuse l'accès à la cuisine comme garniture ou accompagnement à tous ceux qui ont déjà jeté un coup d'œil par-dessus le bord de l'assiette, qui ont osé la fusion ou qui ont appris leur métier dans une boulangerie par exemple. Pénurie de personnel qualifié dans les caisses de pensions? Fait maison.

Et pourtant pas du tout. Car la pénurie de personnel qualifié dans la prévoyance professionnelle est plus qu'un petit sujet interne. La pénurie de personnel qualifié concerne les caisses de pensions des deux côtés, en quelque sorte comme une Calzone. D'une part, cette branche, qui a toujours été peu attrayante, manque elle-même de main-d'œuvre qualifiée, en raison d'une mauvaise gestion, de modèles de travail dépassés, de contenus de travail stupides et de profils d'exigences réducteurs. D'autre part, les caisses de pensions souffrent de la pénurie de personnel

qualifié des employeurs affiliés. Avec de la souffrance au sens le plus pur du terme, pour ainsi dire.

Car quand une entreprise manque de collaborateurs – et cela devrait devenir tôt ou tard une réalité pour presque toutes les branches en Suisse –, alors la caisse de pension manque elle aussi d'assurés. Et quand il manque des assurés dans la caisse de pension, il manque des avoirs de vieillesse apportés, des cotisations d'épargne et de risques, sans oublier les frais administratifs. Les avoirs de vieillesse et les cotisations d'épargne génèreraient des produits d'intérêt et seraient utilisés pour toutes sortes de redistribution et de subventionnement croisé. Les cotisations de risques couvriraient les primes de réassurance ou les risques supportés par les assurés. Les frais administratifs financeraient quant à eux du personnel qualifié, des projets d'automatisation et une infrastructure informatique moderne.

Ce conditionnel n'est pas du tout fait maison. Mais il place les caisses de pensions devant de plus en plus de défis. Toute mesure visant à inverser l'évolution démographique – la contraception à la manière du pape (c'est-à-dire rien) ou la politique familiale à la chinoise (nombre d'enfants défini) – arriverait trop tard et ne serait de toute façon pas bien accueillie par la population. Les caisses de pensions devront donc avoir recours à une loi de division: si le numérateur reste inchangé (coûts), mais que le dénominateur (nombre d'assurés) baisse, les coûts pour chaque personne assurée augmentent tôt ou tard. Soit directement à cause de l'augmentation des frais administratifs, soit indirectement en recourant davantage aux produits d'intérêt ou aux contributions au risque pour le financement croisé des coûts occasionnés. Il est admis que la pression des coûts, l'efficacité ou les programmes d'économie ne favorisent en aucun cas le recrutement de personnel qualifié.

Même mon Italien préféré ou la nonna dans sa cuisine maîtrise les opérations de base sur le bout des doigts: les plats avec des pâtes faites maison sont bien entendu plus chers que ceux qui ne font pas rêver de la douceur du sud. Et pour ceux qui se font servir une Calzone, cela coûte vraiment cher, qui l'eût cru?

# Principes en matière d'investissement durable



24 mai 2022

## Convictions du comité d'investissement

Les principes de l'administration de la fortune sont définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). «Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités».



### Performance et réduction des risques

La finance durable représente non seulement un moyen de faire évoluer la société, mais aussi une importante source de performance et de réduction des risques. Il s'agit toutefois d'éviter les pièges de l'idéologie en restant pragmatique. Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et de ses obligations légales, le comité d'investissement du Centre Patronal tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie de gestion des avoirs de toutes les institutions dont elle gère la fortune.



### Respect des normes internationales

Le comité aligne ses investissements avec les normes internationales en vigueur, notamment les accords de Paris, et s'attache à l'amélioration du profil de son portefeuille afin de contribuer à une économie et à une société durable à long terme.



### Réduction des énergies fossiles et des émissions de CO<sub>2</sub>

Il s'agit notamment de réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le comité vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

# Éléments opérationnels



## Intégration systématique de la dimension de durabilité dans les décisions

Lors de chaque prise de décision et avant l'exécution de transactions, tant boursières qu'immobilières, les analyses ESG et les notations sont systématiquement évaluées et considérées. Le comité peut décider de l'exclusion de positions de son univers d'investissement pour des questions éthiques ou morales, tant que l'intérêt financier sur le long terme est préservé.

Pour les placements directs, intégration systématique de la dimension ESG dans les décisions, sans en faire un critère exclusif.

Dans le cadre des placements indirects, le comité d'investissement privilégie les véhicules collectifs qui incluent une dimension de durabilité dans leur processus de placement, tout en s'assurant, dans la mesure du possible, de la pertinence des critères appliqués.



## Investissement dans la microfinance et l'infrastructure d'impact

Un vif intérêt est porté sur les investissements thématiques durables. La microfinance ainsi que l'infrastructure d'impact font également partie de l'allocation d'actifs.



## Attention particulière dans l'immobilier direct

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentif à l'aspect économique. Le comité d'investissement établit un plan de rénovation quinquennal et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

Afin d'atteindre ces objectifs, le comité intègre les 4 axes suivants:

### I. Exclusions

L'exclusion doit rester l'exception. Sont exclues les entreprises dont l'activité dans les secteurs de la pornographie, des armes de destruction massive, les bombes à sous-munition et mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tous genres, représente une part importante du chiffre d'affaires.

Dans les secteurs à risques ou controversés, le comité d'investissement n'exclut par principe aucune industrie ou secteur économique dont l'activité est légale, utile à l'économie et rentable. Il privilégie l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans des démarches de transition ayant un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance. Afin de minimiser les risques ESG du secteur en question, le comité favorise l'approche dite «best in class» (le meilleur de sa catégorie) pour la sélection des titres ou des véhicules d'investissement, tout en considérant les efforts engagés.



## Pour renforcer l'influence des investisseurs institutionnels sur le management des grandes sociétés, le comité d'investissement a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse et International.

### II. Engagement actionnarial

Le comité applique rigoureusement une politique formelle de vote. Il reçoit les analyses transmises par la Fondation Ethos et en tient compte en exerçant ses droits lors des assemblées générales des entreprises suisses cotées en bourse. En prenant systématiquement part à chaque votation, il compte sensibiliser et influencer les dirigeants des sociétés afin qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de durabilité.

Le dialogue proactif et constructif instauré entre les parties prenantes incite les entreprises à appliquer de meilleures pratiques et à améliorer leur politique en matière de gouvernance et par conséquent de durabilité.

### III. Reporting

Sur une base régulière, tous les investissements sont analysés de manière méthodique et rigoureuse et nous produisons un rapport détaillé en matière de durabilité. Les informations relatives à l'empreinte carbone et à la température ainsi les placements controversés sont traités avec un degré de granularité élevé. Enfin une note globale permet de mesurer l'évolution et l'amélioration du score ESG.

### IV. Audit

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un audit externe neutre et indépendant afin de vérifier que le contenu des portefeuilles respecte les critères ESG fixés. Les rapports de ces analyses sont communiqués de manière transparente permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

---

*Le Centre Patronal applique ces principes dans la gestion de la fortune des institutions de prévoyance sous mandat (Fonds interprofessionnel de prévoyance - FIP, vitems, Fonds de prévoyance des garages vaudois, Fonds de prévoyance du Centre Patronal et Fonds de prévoyance de la Société vaudoise de pharmacie) ainsi que pour ses propres activités.*



# Actualités

CHS

## La fin de l'ère de la redistribution

En 2022, les taux de couverture des caisses de pensions ont nettement diminué et la rémunération réelle pour les assurés actifs est redevenue négative pour la première fois depuis longtemps. La conférence de presse annuelle de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a néanmoins aussi apporté des bonnes nouvelles: dans l'ensemble, les caisses de pensions reposent encore sur des bases solides – et la redistribution des jeunes vers les plus âgés devrait appartenir au passé, à une exception près.

En mai de chaque année, la CHS PP dresse le bilan de l'année écoulée pour les caisses de pensions et rend compte de sa propre activité (un [dossier de presse](#), un [rapport sur la situation financière](#) ainsi qu'un [rapport d'activité](#) de la CHS PP sont publiés à cette occasion). Tout d'abord, la présidente de la CHS PP Vera Kupper Staub a rappelé l'environnement difficile dans lequel évoluent les caisses de pensions (CP) depuis plusieurs années: la pandémie de Covid-19, l'attaque de l'Ukraine par la Russie, les problèmes économiques de la Chine, le naufrage de Credit Suisse – «il semble que nous ne puissions plus sortir des situations de crise», a-t-elle résumé. Dans ce contexte, il est d'autant plus important que les défis auxquels font face les CP soient «gérables, mais seulement par une action responsable et prudente des organes suprêmes.»

Concrètement, les taux de couverture des CP sans garantie étatique ont chuté au cours de l'année 2022, passant en moyenne de 118.5 % à 107 %. Fin 2022, 16.1 % des CP sans garantie de l'Etat se trouvaient à nouveau en découvert. La performance moyenne s'est établie à surés actifs a atteint 1.9 % et le taux d'intérêt technique 1.7 % (2021: 1.6 %). Le taux d'intérêt technique est ainsi remonté pour la première fois depuis longtemps et ne dépassait que de 0.1 % le taux sans risque à la fin de l'année – les deux valeurs n'avaient plus été aussi proches depuis plus d'une décennie.

## Baisse de la redistribution, rémunération réelle négative

Le relèvement du taux d'intérêt technique a particulièrement contribué à la baisse de la redistribution des jeunes vers les plus âgés – en 2022, la CHS PP a pour la première fois relevé une tendance en faveur des assurés actifs avec une redistribution estimée de 0.2 mia de francs. Pour l'avenir, la CHS PP s'attend également à ce que les adaptations de paramètres de prestation par les organes de direction des CP, couplées à la hausse du niveau des taux d'intérêt, marquent la fin de l'ère de la redistribution au détriment des assurés actifs. A une exception près: les institutions de prévoyance offrant le minimum LPP pâtissent toujours du taux de conversion légal beaucoup trop élevé.

Le renchérissement annuel de 2.8 % a pesé sur le moral des assurés actifs comme des bénéficiaires de rente: il a entraîné une diminution du pouvoir d'achat des avoirs de vieillesse et des rentes en cours. Selon l'enquête de la CHS PP, les CP ont versé au total 0.6 mia de francs de prestations supplémentaires aux bénéficiaires de rente.

## Réglementation insatisfaisante

Les résultats de l'évaluation de la réforme structurelle initiée par le Parlement devraient être présentés le mois prochain. La CHS PP a établi son propre [dossier](#) à ce sujet. Le directeur Manfred Hüsler a été clair: pour la CHS PP, «les instruments de surveillance existants ont particulièrement besoin de réforme». Les instruments des autorités de surveillance régionales et de la CHS PP prévus par la LPP n'ont pas été adaptés aux circonstances changeantes du 2<sup>e</sup> pilier. L'importance et la complexité croissantes des institutions collectives et communes ne sont en particulier pas prises en compte dans la législation LPP, selon lui.

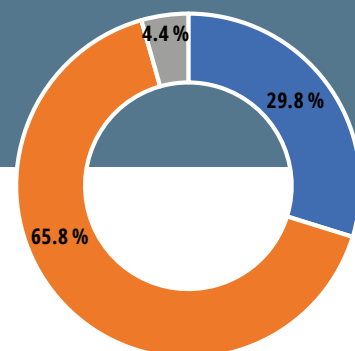
A cela s'ajoute le fait que «la CHS PP n'a légalement aucun moyen d'imposer, si nécessaire, des exigences aux autorités de surveillance (...). En d'autres termes, les efforts de la CHS PP pour harmoniser les pratiques de surveillance sont sérieusement limités.»

Il sera intéressant de voir si l'évaluation de la réforme structurelle débouchera effectivement sur une redéfinition et un rééquilibrage des instruments et des compétences des autorités de surveillance.

## QUESTION DU MOIS

### Institutions collectives et commune

En mai, nous avons demandé à nos lecteurs s'ils voyaient dans le rachat du Credit Suisse un problème pour les caisses de pensions. La grande majorité estime que le fait qu'il n'y ait plus qu'une seule grande banque est problématique. Environ deux tiers des voix ont répondu par l'affirmative et estiment qu'il y a désormais un manque de concurrence dans certains domaines. Près de 30 % ont estimé que la disparition du CS ne posait pas de problème aux caisses de pensions. Seules quelques voix (4.4 %) font confiance aux banques étrangères pour combler le vide ainsi créé.



- Non, la situation est facile à résoudre pour les investisseurs professionnels.
- Oui, il manque de la concurrence dans certains domaines d'activité.
- Les prestataires étrangers peuvent désormais faire jouer la concurrence.

### Faut-il une lex sur les fondations collectives?

Dans la question du mois de juin, nous aimerions savoir ce que vous pensez des réglementations spécifiques pour les institutions collectives et communes (ICC), telles qu'elles sont exigées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSP). Sont-elles nécessaires ou inutiles?

VOTEZ >

# Actualités

## Situation financière

### Taux de couverture en hausse grâce à un bon début d'année

2022 a été une année éprouvante pour les caisses de pensions. Outre les tensions géopolitiques telles que la guerre en Ukraine, les taux d'inflation se sont envolés avec des hausses parfois supérieures à 10 %. Dans ce contexte, les banques centrales du monde entier ont procédé à un resserrement net et souvent rapide de leur politique monétaire. Au cours de l'année financière 2022, les obligations comme les actions ont enregistré des performances clairement négatives. Selon les premiers résultats de l'étude annuelle sur les caisses de pensions menée par Complementa, les institutions de prévoyance ont clôturé l'exercice sur un rendement négatif moyen de -8.6 %. L'année 2023 a en revanche bien commencé, mais sous le signe de la volatilité. Les placements de capitaux des caisses de pensions ont dégagé un rendement de 2.8 % sur les quatre premiers mois de l'année. Le degré de couverture moyen a par conséquent augmenté, passant de 104.5 % fin 2022 à 106.8 % fin avril 2023. Le capital de prévoyance des employés a été rémunéré à un taux supérieur à la moyenne de 2 % en 2022. Le taux de conversion a atteint un plus bas: avec une moyenne de 5.3 %, il perd 0.1 % par rapport à l'année précédente. Selon les auteurs de l'étude, il continuera à baisser dans les années à venir.



Réforme LPP

## L'USS récolte des signatures et réclame une hausse des rentes

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle confirme dans son dernier rapport que les caisses de pensions se portent à merveille, indique L'Union syndicale suisse (USS). Malgré des résultats de placement négatifs l'année dernière, la plupart des caisses disposent encore de réserves et de provisions solides. Leurs perspectives financières continuent de s'améliorer en raison de la hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, le rejet du projet de baisse des rentes LPP adopté par le Parlement est extrêmement important. L'USS récolte actuellement des signatures pour le référendum. Au lieu de détériorer encore les garanties de prestations, il faut maintenant augmenter les rentes de retraite et compenser le renchérissement dans le 2<sup>e</sup> pilier, selon elle.

## AI

### Le Conseil fédéral doit présenter un plan de désendettement avant fin 2023

Le Conseil fédéral doit présenter un plan de désendettement pour l'assurance-invalidité (AI) avant fin 2023. L'AI a une dette de plus de 10 mias de francs auprès de l'AVS. Le Conseil national a transmis sans opposition une motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats. Le Conseil fédéral était également prêt à accepter la motion de la CSSS. Entre 2011 et 2017, l'AI a pu respirer un peu grâce au financement supplémentaire par l'augmentation de la TVA, ce qui lui a permis de réduire sa dette auprès de l'AVS d'environ 5 mias de francs. Mais elle n'a plus remboursé un centime depuis. La motion est formulée de façon ouverte en ce qui concerne les solutions possibles. (ats)

Différents indices boursiers ont atteint **un niveau record** en mai, dont le SMI suisse. The show must go on, on le constate avec la fin du Credit Suisse (CS).

Les rendements des obligations annuelles de la Confédération à 10 ans n'ont pas vraiment atteint leur **plus bas niveau annuel** mais ils sont repassés sous la barre des 1 % en mai, ce qui n'avait été le cas que brièvement en mars 2023 en raison de la débâcle du CS.

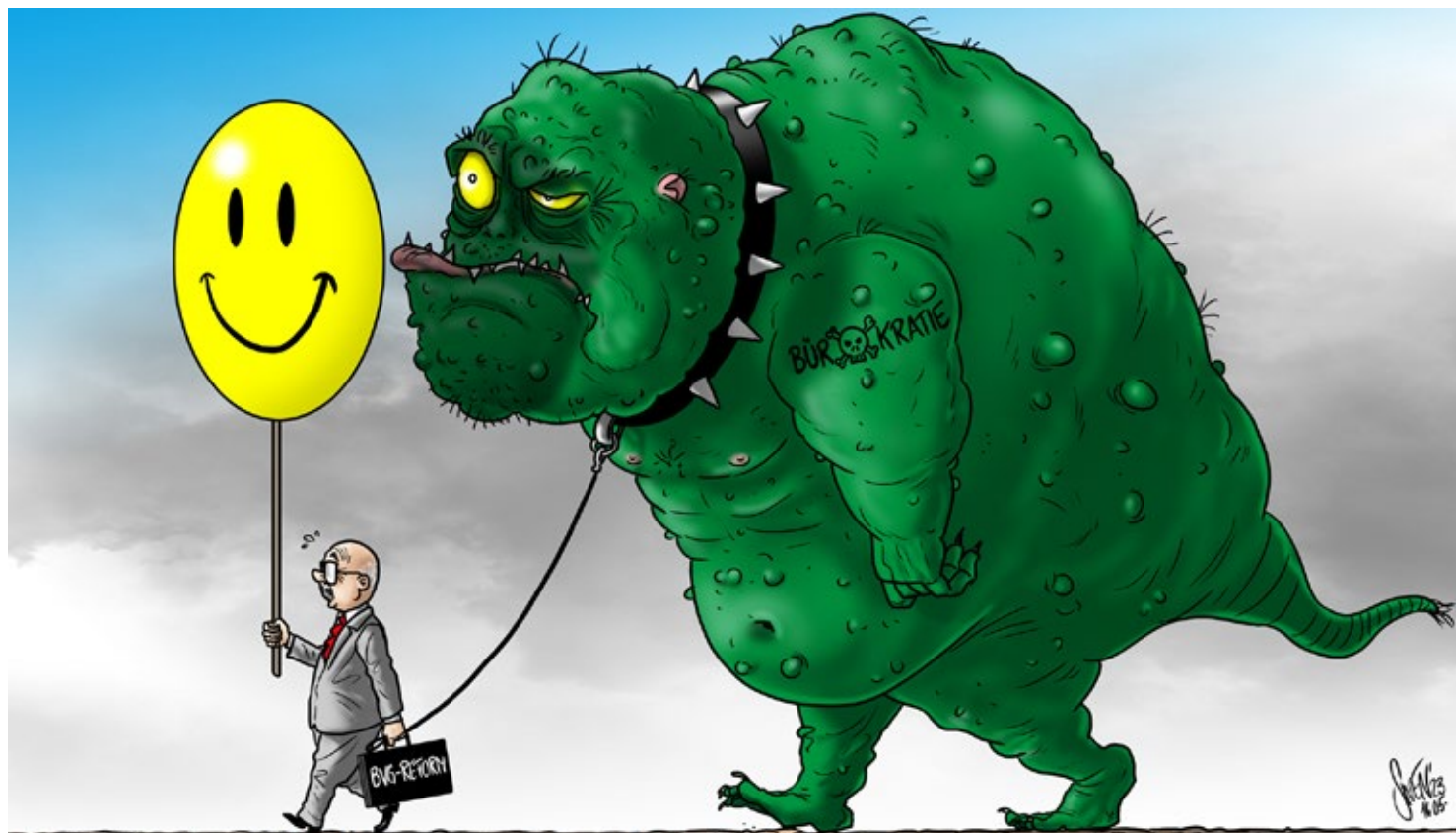
**44 milliards d'impôts**, c'est ce que doit Sam Bankman-Fried (SBF) aux autorités fiscales américaines. Il a apparemment oublié qu'il est américain.

Une retraitée a passé sous silence **un cent millième de cette somme** lorsqu'elle a demandé des prestations complémentaires (PC). Cela semble être peu mais c'est quand même un demi-million. La caisse de compensation n'a pas été contente quand elle a eu vent de cette fortune cachée, car elle avait déjà versé plus de 100 000 francs de PC. La retraitée est maintenant condamnée pour escroqueries. Quant à savoir ce qui attend SBF.



# Actualités

## Caricature du mois



### Réforme LPP | Bureaucratie

#### Performance 1

#### Hausse de 0.4% en avril

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont enregistré en avril une performance moyenne de 0.4% après déduction des frais. Depuis le début des mesures en 2006, le rendement s'établit à 65.7%. Le mois dernier, la fourchette de performance de toutes les caisses de pension était de 1.7 point de pourcentage. Le meilleur résultat (1.2%) et le moins bon (-0.5%) proviennent de petites caisses de pensions avec moins de 300 millions de francs d'actifs sous gestion.



#### Performance 2

#### Hausse du rendement en avril

En avril, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses a progressé de 1.1 point, soit 0.6%. Son évolution depuis le début de l'année s'élève donc à 3.1%. Au 30 avril 2023, l'indice s'établissait à 194.4 points (base de 100 points au début de l'an 2000). La majeure partie de l'évolution positive enregistrée le mois dernier est imputable aux actions. L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000) affiche un rendement annualisé de 2.9% à fin avril, tandis que la rémunération minimale LPP annualisée s'inscrit à 2.1%.



Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses



#### Aperçu des thèmes

Le numéro de juillet/août aura pour thème «Conseil de fondation».



vps.epas

# Cours de prévoyance professionnelle

## Les modules de formation

2/9/17/23/30 novembre 2023, Paudex

Grâce à des spécialistes renommés de la prévoyance professionnelle, vps.epas est en mesure de proposer le cours d'introduction à la prévoyance professionnelle spécialement destiné aux membres des conseils de fondation et autres personnes intéressées. La formation de base dure cinq jours. Les modules peuvent également être suivis à la carte.

### **Jeudi 2 novembre 2023**

#### **Module 1**

Conditions-cadres, bases légales et conseil de fondation

Yves-Marie Hostettler

### **Jeudi 9 novembre 2023**

#### **Module 2**

Personnes et prestations assurées et fiscalité

Yves-Marie Hostettler, Isabelle Amschwand

### **Vendredi 17 novembre 2023**

#### **Module 3**

Notions actuarielles

Michèle Mottu Stella, Simon Jacquier

### **Jeudi 23 novembre 2023**

#### **Module 4**

Placement de la fortune

Francis Bouvier, Gilbert Hellegouarch, Coralie Spahn, Kevin Freire

### **Jeudi 30 novembre 2023**

#### **Module 5**

Actualités, comptabilité, révision et communication

Stefanie Ajilian, Guy Chervet, Laurent Pittet, Yves-Marie Hostettler

*Vous trouverez de plus amples informations sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch). Sous réserve de modifications du programme.*

**Lieu**  
Centre Patronal,  
Route du Lac 2,  
1094 Paudex

**Heure**  
Cours complet: 5 jours,  
08h30 – 16h30

**Coûts, credit points et  
inscription sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)**

**Renseignements**  
Beatrice Steiner  
+41 (0)41 317 07 48  
[bs@vps.epas.ch](mailto:bs@vps.epas.ch)  
[vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)

Co-organisateur

Credit Points

